

Sulfate de cuivre du commerce ou couperose bleue : 2 onces.

Eau simple : une pinte.

Ou bien une petite tasse à café de chlorure de chaux en poudre.

Il est préférable de déposer par avance le désinfectant au fond du vase destiné à recevoir les déjections.

*Linges.*—Les linges de corps ou de literie souillés par les déjections doivent être plongés, avant de sortir de la chambre dans un baquet contenant cinq gallons d'eau auxquels on mêlera :

Ou deux pintes de la liqueur bleue ;

Ou bien deux tasses à café de chlorure de chaux sec qu'on noue dans un sac de toile.

On les retirera du baquet, en les tordant, au bout d'une demi-heure d'immersion dans ce liquide, qu'il suffit de renouveler tous les jours. Mais il faut remettre le linge, humide encore, au blanchisseur, qui le rincera immédiatement dans l'eau bouillante avant de le soumettre à la lessive commune.

*Vêtements.*—Les pièces de vêtement susceptibles d'être lavées sont soumises au même traitement. Les pièces en drap et en tissus de laine seront envoyées, avec la literie, à l'étuve dont il sera parlé plus loin.

On peut toutefois les désinfecter au soufre, de la manière suivante : on les suspend dans un cabinet vide dont toutes les ouvertures sont bien closes, on asperge le sol avec un peu d'eau, pour rendre l'air humide, et l'on y fait brûler une once de fleur de soufre par mètre cube de l'espace : le soufre sera placé dans une terrine, reposant elle-même au fond d'une cuvette à demi remplie de sable humide ; on se retirera rapidement après avoir allumé le soufre ; le cabinet ne sera ouvert qu'au bout de vingt-quatre heures.

Quand les vêtements sont profondément souillés et de peu de valeur, il est préférable de les brûler.

*Planchers.*—Les taches ou les souillures sur les planchers, les tapis, devront immédiatement être lavées à l'aide d'un chiffon, soit avec la solution bleue de couperose, soit avec un lait de chlorure de chaux obtenu en mêlant une cuillerée de

chlorure sec à un litre d'eau. Le chiffon sera ensuite brûlé.

*Literies.*—Autant que possible, les literies occupées par les malades devront être garnies de larges feuilles de papier goudronné ou de journaux pour prévenir la souillure des matelas. Ces papiers seront détruits par le feu.

Les matelas tachés ou souillés devront être humectés, à l'aide d'un chiffon ou d'un tampon d'ouate, avec la solution bleue étendue de cinq fois son volume d'eau, ou avec la solution de chlorure de chaux (une cuillerée à café de chlorure sec par pinte d'eau).

Ces matelas pourront dès lors être enlevés sans danger par des voitures spéciales et désinfectés dans des étuves, soit par la vapeur, soit par l'air chauffé à 110 degrés environ.

En l'absence d'appareils ou d'établissements aménagés à cet effet, les matelas devront être étalés sur des chaises dans une chambre close, et exposés pendant vingt-quatre heures aux vapeurs résultant de la combustion d'une once au moins de soufre par mètre cube du local (soit 1 kilogramme de soufre pour une chambre longue de 4 mètres, large de 5 mètres, haute de 3 mètres).

*Cabinets.*—Deux fois par jour, dans les maisons où s'est produit un cas de choléra, on versera dans la cuvette des cabinets, un pot de la liqueur bleue, ou deux tasses de chlorure de chaux sec délayé dans une pinte d'eau.

*Tuyaux d'évier.*—Une tasse à café de la liqueur bleue ou de chlorure de zinc liquide à 45 degrés devra être versée chaque soir dans les tuyaux d'évier, les plombs, les conduites des eaux ménagères.

*Siphons.*—Partout où il sera possible, on établira sur le trajet des tuyaux de chute des siphons ou tubes en plomb ou en grès recourbés en U, afin d'empêcher le reflux des gaz de l'égout dans l'intérieur des maisons.

*Ordures ménagères.*—Les ordures ménagères et les rebuts de cuisine devront être gardés dans une caisse bien fermée, à couvercle ; chaque jour on répandra à leur